

ANNEXE 1

LETTRE DE MISSION

La Première Ministre

0107 / 23 / SG

Paris, le 13 FEV. 2023

Objet : Lettre de mission concernant l'évaluation de France Relance

Monsieur,

En réponse au choc économique sans précédent qu'a provoqué l'épidémie de covid-19, le Président de la République a présenté, en septembre 2020, France Relance, un plan de relance d'une ampleur exceptionnelle, se fixant pour objectif d'amorcer la reprise de l'économie française, tout en la préparant aux grands enjeux de demain. Le plan prévoyait ainsi d'allouer 100 Md€ de crédits sur la période 2020-2022 dans trois grands domaines : l'écologie (30 Md€), la compétitivité (34 Md€) et la cohésion (36 Md€).

La loi du 23 mars 2020 de finances rectificative pour 2020 portait création d'un comité indépendant des pouvoirs publics chargé du suivi ainsi que de l'évaluation des mesures d'urgence. La loi du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 a fait évoluer les missions de ce comité, qui s'intéresse désormais à l'évaluation de France Relance.

L'ampleur de la crise, et de la réponse budgétaire que le Gouvernement lui a apporté en conséquence, justifie qu'une évaluation ex post détaillée de l'impact socio-économique et environnemental des mesures de France Relance soit menée, en s'appuyant notamment sur des travaux académiques de référence.

Dans la mission confiée au premier président du comité Benoit Coeuré, il avait été suggéré de concentrer les travaux sur 10 à 15 mesures, incluant notamment : la rénovation thermique des bâtiments publics, le dispositif MaPrimeRenov, les dispositifs de soutien à la demande de véhicules automobiles propres, la baisse des impôts de production, les prêts participatifs, le dispositif d'activité partielle longue durée, le renforcement du FNE-formation et la prime à l'embauche.

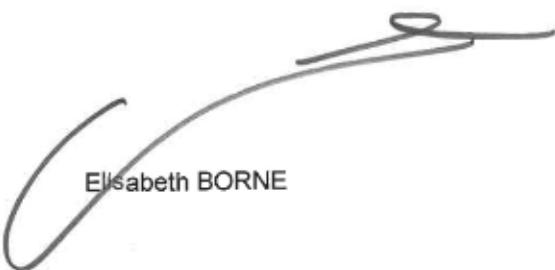
Le comité a décidé d'élargir l'évaluation de la prime à l'embauche à l'ensemble du dispositif 1 jeune 1 solution et d'inclure les mesures supplémentaires suivantes : Soutien à l'investissement et à la modernisation de l'industrie, industrie du futur, décarbonation de l'industrie, soutien à l'hydrogène décarboné, investissement dans les protéines végétales.

Le rapport publié en décembre 2022 procède à une première analyse détaillée de l'ensemble de ces mesures. Je vous charge par la présente lettre de me remettre, ainsi qu'au ministre chargé de l'économie, un rapport final à l'automne 2023 synthétisant l'ensemble de ces travaux, et exposant les priorités de recherche future. Ces documents, fruit du travail indépendant du comité, seront rendus publics.

Compte tenu de certaines difficultés rencontrées lors du rapport 2022 pour l'accès aux données nécessaires à l'évaluation, le comité s'attachera, avec l'appui des services du ministère de l'économie, du ministère chargé du travail et du ministère chargé de la transition écologique, à mettre en place les procédures pour que les données nécessaires à l'évaluation des mesures citées ci-dessus lui soient transmises suffisamment tôt pour nourrir le rapport de 2023.

Le comité continuera de bénéficier du concours de France Stratégie, qui assurera son secrétariat, de l'Inspection générale des finances qui pourra être sollicitée sur des sujets spécifiques pour une durée de quelques mois, du soutien des administrations centrales des ministères et des opérateurs qui assurent le pilotage des mesures évaluées ainsi que des services d'inspection (notamment de l'agriculture, du travail), de la Dares, de l'Insee, du CGE et du CGDD. Le comité inscrira sa mission d'évaluation dans une approche partenariale avec les différentes institutions, les centres de recherche et les représentants du monde académique dont l'expertise est reconnue dans les domaines qui l'intéressent. Le budget d'études reste compris entre 1 et 2 millions d'euros pour trois ans (incluant les dépenses de 2021 et de 2022), dont le montant précis dépendra de l'objectivation des besoins.

Le comité aura accès aux données utiles à l'exercice de sa mission, notamment celles de l'agence de services et de paiement, de l'Acoss, de la direction générale des finances publiques, de la direction générale du Trésor et de Bpifrance, dans le respect, notamment, du secret statistique.



Elisabeth BORNE

Monsieur Xavier JARAVEL
Conseiller au Conseil d'Analyse économique
20, avenue de Ségur
TSA 90725
75334 PARIS cédex 07